

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 avril 2022 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 7 mars 2022
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
 - 5.1 Dépôt du rapport trimestriel – 1^{er} trimestre
 - 5.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
 - 5.3 Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission Municipale du Québec portant sur la transmission des états financiers
6. Période de questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Parrainage civique la Vallée du Richelieu – Demande de don
 - 7.2 Relais pour la vie Chambly – Demande de commandite
 - 7.3 École secondaire Paul-Germain-Ostiguy - Vernissage « Notre Patrimoine Local » - Demande de commandite
 - 7.4 Club de ski de fond et de raquette de Rougemont – Demande de subvention
 - 7.5 CDC – Haut-Richelieu /Rouville – Renouvellement d'adhésion
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du second projet de règlement 2022-320 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 relativement à la création de l'usage « culture de cannabis » et son encadrement
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-325 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-326 relativement au programme de subvention pour

- l'achat et l'installation de borne de recharge résidentielle pour véhicules électriques
- 8.4 Avis de motion règlement 2022-327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604
 - 8.5 Adoption du premier projet de règlement 2022-327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604
9. Administration et greffe
- 9.1 Modification au contrat de tonte de pelouse et entretien paysager 2022
 - 9.2 Achat d'un nouveau serveur informatique
 - 9.3 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
10. Loisirs
- 10.1 Coûts du camp de jour 2022
 - 10.2 Adoption de l'échelle salariale des employés de camp de jour
11. Urbanisme
- 11.1 Dérogation mineure – 1215, la Petite-Caroline
 - 11.2 Demande à la CPTAQ - Lots 1 715 089 et 1 716 247 (1421, route 112)
12. Voirie
- 12.1 Travaux de voirie 2022 – Acceptation des listes de prix
 - 12.2 Installation de purges de rue – Acceptation des coûts
13. Eau potable / Eaux usées
- 13.1 Réception définitive des travaux – Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage
 - 13.2 Nettoyage du puits Vadnais II – Adjudication du contrat
14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Période de questions réservée au public
16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h05.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
 Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3;
 Madame Isabelle Robert, conseillère au district 6.

formant quorum.

Sont absents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district no. 1
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district no. 4;
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

8 personnes assistent à la séance.

22-04-4422

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4423

Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des
 procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus
 par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu
d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2022, tel que rédigé.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4424

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été
 envoyée au conseil municipal avant la date prévue
 de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les
 questions nécessaires afin de procéder aux
 paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu
d'approuver :

un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme avec un citoyen bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de verser un montant de 100\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4426

Demande de commandite - « Relais pour la Vie » de 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de l'événement « Le Relais pour la Vie » a soumis au conseil une demande de participation et de commandite à la municipalité de Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Le Relais pour la Vie » est d'une grande importance pour la Société Canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de faire un don de 250.00\$ à la Société Canadienne du Cancer pour l'événement « Relais pour la vie ».

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4427

Demande de commandites – Vernissage « Notre Patrimoine Local » - École secondaire Paul-Germain-Ostiguy

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire P-G-Ostiguy via le programme Langue et Multimédia adresse au conseil municipal, une demande de commandites pour la préparation du vernissage « Notre Patrimoine Local »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est important de soutenir les élèves dans leur initiative;

CONSIDÉRANT QUE le vernissage aura lieu le 9 juin dans une entreprise rougemontoise;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'offrir une commandite au montant de 80\$ pour le vernissage « Notre patrimoine local ».

Vote pour : 3

Vote contre :

Club de ski de fond et de raquette de Rougemont – Demande de subvention
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22-04-4428

CDC Haut-Richelieu/Rouville – Adhésion 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville (CDC HRR) adresse au conseil municipal, une demande de soutien pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la CDC HRR a pour mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adhérer au regroupement de la CDC HRR à titre de « membre soutien » pour un montant annuel de 100\$.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4429

Adoption du second projet de règlement 2022-320 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 relativement à la création de l'usage « culture de cannabis » et son encadrement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Canada et le Québec ont légalisé le cannabis ;

CONSIDÉRANT QUE la production de cannabis peut engendrer des nuisances pour le voisinage ;

22-04-4431 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-326 relativement au programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge résidentielle pour véhicules électriques

Madame Isabelle Robert, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-326 relativement au programme de subvention pour l'achat et l'installation de borne de recharge résidentielle pour véhicules électriques, qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2022-326. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

22-04-4432 Avis de motion règlement 2022-327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2022-327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604. Le règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

En vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le projet de règlement 2022-320 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

22-04-4433 Adoption du premier projet de règlement 2022-327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a déposé une demande d'exclusion pour les lots 1 716 290 et 1 714 795 auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande, pour poursuivre l'analyse du dossier, un avis de conformité du projet au règlement de zonage et que pour émettre un tel avis, la municipalité doit modifier son règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 4 avril 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté en

vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le même jour;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le projet de règlement 2022-327 327 amendant le règlement de zonage no. 2018-242 afin de modifier la grille des usages 604, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution et du projet de règlement à la CPTAQ afin de confirmer la conformité de la demande d'exclusion no. 434780.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4434

Modification au contrat de tonte de pelouse et entretien paysager 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé en 2021 le contrat de tonte de pelouse et d'entretien paysager pour les saisons 2021 et 2022 à Martin Roussel;

CONSIDÉRANT QU' étant donné la situation économique actuelle, l'adjudicataire a demandé au conseil municipal une modification au contrat pour la dernière année de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE même en ajoutant la majoration au contrat, il demeure tout de même moins élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire pour la saison 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'accepter la demande de Martin Roussel et de majorer le contrat de tonte de pelouse et entretien paysager de 636.20\$, soit une augmentation de 4% du prix initialement prévu.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4435

Achat d'un nouveau serveur informatique

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique de la municipalité commence à devenir désuet;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'intégrité de nos données informatiques, il importe de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Logimax assure le soutien informatique de la municipalité et que par conséquent, la Municipalité a demandé à la compagnie une soumission pour l'achat d'un nouveau serveur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'acheter un nouveau serveur informatique auprès de Logimax pour un montant de 7 071.10\$ avant taxes. Il est de plus résolu d'autoriser les frais de réinstallation des logiciels de PG Solutions sur le nouveau serveur.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4436

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu QUE :

- La Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat

regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

- Le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- La Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- La Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- La Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4437

Coûts du camp de jour estival 2022

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la saison estivale, soit du 28 juin au 20 août 2021 (8 semaines);

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les coûts du camp de jour estival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les coûts suivants :

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
FRAIS DE CAMP DE JOUR		
CAMP DE JOUR À LA JOURNÉE	20.00 \$	-
CAMP DE JOUR À LA JOURNÉE / SORTIE	40.00\$	50.00\$
CAMP DE JOUR À LA SEMAINE	90.00\$	130.00\$
FORFAIT ÉTÉ COMPLET		
1 ^{er} ENFANT (RABAIS 15%) (10% N-R)	610.00\$	885.00\$
2 ^e ENFANT (RABAIS 10%)	550.00\$	795.00\$
3 ^e ENFANT (RABAIS 10%)	495.00\$	715.00\$

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4438

Adoption de l'échelle salariale des employés de camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède chaque année à l'embauche d'employés de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE pour uniformiser les nouvelles embauches et les embauches à venir, il importe d'adopter une échelle salariale juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum est fixé par le gouvernement du Québec et entre en vigueur le premier mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'échelle salariale suivante pour les employés de camp de jour, laquelle est établit du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année.

Ancienneté	Coordonnateur	Animateur
À l'embauche	Salaire minimum + 3\$/h	Salaire minimum
Pour chaque année suivante (consécutive)	0.25\$/h	0.25\$/h
Boni de fin d'été	100\$ / par 100 heures travaillées*	

** conditionnel à ce que l'employé ait été tout l'été à l'embauche du camp de jour.*

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4440

Dérogation mineure – 1215, la Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Pascal Saint-Laurent afin de permettre la construction d'une serre domestique située en partie en cour avant, à une distance de 11,20 mètres de la ligne avant au lieu de 30,00 mètres sur un terrain où le bâtiment principal est situé à une distance de 16,39 mètres de la ligne avant au lieu de 40,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation.;

CONSIDÉRANT QUE la serre serait construite sur une ancienne piscine creusée de béton qui lui servirait de fondation résultant en une serre semi-enfouie;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation de la piscine et de la serre projetée permet un ensoleillement optimal;

CONSIDÉRANT QUE environ 50% de la superficie au sol de la serre projetée serait située en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est présentement ceinturé d'une clôture de bois;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'installation de lampes à l'intérieur de la serre, mais uniquement afin de pallier à la perte d'heures d'ensoleillement en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure conditionnellement à ce qu'une minuterie limitant l'utilisation de l'éclairage à la période de 6h00 à 20h30 soit installée et que la clôture existante soit maintenue ou remplacée, mais jamais retirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure aux mêmes conditions que celles établies par le CCU.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4441

Demande à la CPTAQ – Lots 1 715 089 et 1 716 247 (1421, route 112)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre, représentant Monsieur Robert Bernard a pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 1 716 247 d'une superficie de 0,01678 hectare (167,8 mètres carrés) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Bernard est présentement propriétaire des lots 1 715 089, 1 716 247 et 1 715 101, lesquels sont contigus ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à la constatation, lors de travaux d'arpentage récents, que le bâtiment résidentiel situé sur le lot 1 715 089, lequel a été érigé en 1972, empiète en sa partie latérale droite sur le lot 1 716 247, lequel est situé en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard désire régulariser la situation afin que l'ensemble du bâtiment et des usages résidentiels existants soient situés dans une aire désignée à une utilisation autre que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet régularisera la marge latérale droite du bâtiment principal, la rendant ainsi conforme à la réglementation de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 1 715 089 ainsi que l'emplacement des constructions existantes sur ce lot en permettent la subdivision en vue d'y ériger une nouvelle construction résidentielle sur l'aire de droits acquis existante ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain résidentiel serait desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QU' en contrepartie de la demande, M. Bernard s'engage à retourner à l'agriculture une lisière de terrain située en partie arrière du lot 1 715 089, d'une superficie de 446,5 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteure-géomètre.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4442

Travaux de voirie 2022 – Acceptation des listes de prix

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a prévu différents travaux de voirie et d'entretien des routes au cours de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont également été prévus pour ces travaux dans le budget d'opérations 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter les listes de prix suivantes et d'autoriser les dépenses à concurrence des montants établis au budget 2022 :

	Fournisseur	Prix
Asphalte chaude	Asphalte Bernier inc.	280\$/tonne
Lignage de rue	Lignes Maska inc.	262\$ / km
Balayage de rues	Les entreprises Myrroy inc.	126\$/h
Scellement de fissures	Permaroute	1.31\$/ mètre linéaire

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-2243

Installation de purges de rue – Acceptation des coûts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'installation de purges de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà acquis lesdites purges mais que des pièces et de la main d'œuvre supplémentaires sont nécessaires pour leur installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission de Réal Huot inc. au montant de 6920.31\$ (avant taxes) pour l'achat des pièces et d'engager Lacaille & Vincelette pour réaliser l'installation desdites purges au montant de 385\$ de l'heure pour une durée approximative de 20 heures.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4444

Réception définitive des travaux – Aménagement du nouveau puits PP-16-01 et réfection des installations de traitement et de stockage

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Nordmec Construction inc. a déposé une demande de réception définitive des travaux ainsi que la libération de la retenue contractuelle pour les travaux d'aménagement du puits PP-16-01;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Claude Gaudreau, a recommandé la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter la réception définitive des travaux et de libérer la retenue contractuelle de 5% d'un montant de 33 138.26\$ payable à Nordmec Construction inc.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4445

Nettoyage du puits Vadnais II – Adjudication du contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au nettoyage du puits Vadnais II cet été ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de trois (3) soumissionnaires afin de faire effectuer les travaux durant le long week-end de la fête nationale des Patriotes, du 20 au 23 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de retenir la soumission de RJ Lévesque inc., au montant de 24 950 \$ avant taxes, pour le nettoyage du puits Vadnais II aux dates mentionnées ainsi qu'aux termes et conditions établis dans les documents de demande de soumission.

Vote pour : 3

Vote contre :

22-04-4446

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 3

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^e jour d'avril 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
greffière-trésorière